

DANS CE NUMÉRO

PAGE 1

Automne et hiver 2019-2020

L'enregistrement annuel et la certification

Assemblée annuelle et rapport annuel

PAGE 2

Assemblée annuelle et rapport annuel cont.

Lettre de qualification à l'enseignement spécialisé

Les normes professionnelles

PAGE 3

L'apprentissage professionnel continu et le Groupe de travail sur la pratique courante

La certification des enseignant(e)s formés à l'étranger

Les diplômé(e)s du printemps

PAGE 4

Appel aux membres des comités

L'engagement de la CREPS envers les enseignant(e)s

L'enregistrement annuel pour l'année scolaire 2020-2021

Automne et hiver 2019-2020

Bonjour de la part de la Commission de réglementation des enseignant(e)s professionnel(le)s de la Saskatchewan!

Le printemps arrivera bientôt. Cela veut dire qu'il est temps de donner une mise à jour sur nos activités d'automne et d'hiver.

L'enregistrement annuel et la certification

L'automne débuta avec une foule d'activités pour appuyer le processus de certification des individus d'hors province embauchés à la dernière heure et l'enregistrement des enseignant(e)s de la Saskatchewan.

Cet automne, pour la première fois, la CREPS percevait des frais associés au processus d'enregistrement. Nous apprécions énormément les efforts de tous et chacun de vous enregistrer à chaque automne avant le début de vos fonctions, ainsi que les efforts des individus au sein des conseils scolaires envers la validation des listes d'enregistrement! Il y a présentement au-delà de 18 000 enseignant(e)s enregistré(e)s pour enseigner en Saskatchewan.

Assemblée annuelle et rapport annuel

L'Assemblée annuelle du Conseil d'administration de la CREPS a eu lieu le 21 novembre 2019. Des représentants de l'Université des Premières Nations du Canada, du ministère de l'Éducation, de l'Association des conseils scolaires de la Saskatchewan, de l'Association des agents d'administration scolaire de la Saskatchewan (Saskatchewan Administration of School Business Officials), de la Fédération des enseignant(e)s de la Saskatchewan et le porte-parole de l'Opposition officielle dans les domaines d'intérêt liés à l'éducation ont participé à la rencontre.

Le président de la CREPS, Robin Bellamy, a remercié Kimberlee Schlageter et le président-sortant, Tom Schonhoffer, membres sortants du Conseil, pour leur service et a accueilli les deux nouveaux membres du Conseil, Wanda Clare et Murray Guest. Mme Clare est directrice du Centre d'éducation Nakoda Oyade et M. Guest enseigne au sein de la division scolaire publique de Saskatoon.

L'adresse de M. Bellamy portait sur le travail du Conseil au cours de l'année fiscale 2018-2019 et le rôle important joué par les enseignant(e)s sur le Conseil d'administration, le Comité de conduite professionnelle, le Comité de discipline et les divers autres comités de la CREPS.

Pour clore la rencontre, des rapports furent présentés par le registraire et CPP, Trevor Smith, au sujet des progrès faits au niveau des priorités stratégiques de la CREPS; le registraire adjoint, Jason Vogelsang, au sujet du Comité de conduite professionnelle; et par Crystal Kowalski, analyste de la certification, sur le résumé des processus et statistiques de certification.

Vous pouvez accéder au rapport annuel, y compris tous les rapports des comités et les états financiers vérifiés pour 2018-2019, en cliquant [ici](#).



Robin Bellamy, président

Assemblée annuelle et rapport annuel a continué

Ci-dessous: Wanda Clare et Murray Guest



Lettre de qualification à l'enseignement spécialisé

En janvier 2020, la CREPS a assumé la responsabilité du ministère de l'Éducation pour l'émission et l'élimination du processus d'émission de la Lettre de qualification à l'enseignement spécialisé. La Lettre de qualification à l'enseignement spécialisé ne sera plus émise à partir du 1er décembre 2020.

Après le 1er décembre 2020, les enseignants qui travaillent actuellement à remplir les exigences pour l'obtention de la Lettre ne recevront plus la Lettre de qualification à l'enseignement spécialisé, mais pourront démontrer avoir complété la formation en éducation spécialisée aux employeurs en présentant leur relevé de notes postsecondaires.

Dorénavant, les futur(e)s enseignant(e)s qui auront complété une mineure en enseignement spécialisé verront celle-ci indiquée sur leur relevé de notes universitaire.

Les enseignant(e)s en formation professionnelle pourront faire une microcertification de 15 crédits de cours dans un programme approuvé en éducation spécialisée. Le cours de microcertification en éducation spécialisée est composé des cinq premiers cours des programmes de certification de dix cours (30 crédits universitaires) offerts par l'Université de Regina et l'Université de la Saskatchewan. Les programmes de certification permettent l'éligibilité au Certificat de qualification supplémentaire - Programme de certification et à l'avancement de l'étape 4 à l'étape 5 de la grille salariale.

Des renseignements supplémentaires sur la Lettre de qualification à l'enseignement spécialisé sont disponibles en cliquant ici.

Nous anticipons que les universités développeront des programmes additionnels de

microcertification dans d'autres domaines où la province éprouve des besoins. Ces programmes seront jumelés les uns avec les autres pour répondre aux critères d'un Certificat de qualification supplémentaire - Programme intégré de 30 crédits et l'avancement de l'étape 4 à l'étape 5 de la grille salariale.

Note: L'obtention d'un Certificat de qualification supplémentaire (CQS) peut faire en sorte qu'un(e) enseignant(e) classé(e) à l'étape 5 se qualifie pour l'avancement à l'étape 6. L'avancement de l'étape 5 à l'étape 6 n'est pas garanti sur obtention d'un CQS en raison des conditions stipulées par le Règlement sur la classification salariale des enseignants.

Des renseignements supplémentaires sur les certificats de qualification supplémentaire sont disponibles en cliquant ici.

Les normes professionnelles

La CREPS est responsable de l'administration des normes professionnelles en matière de certification, de conduite et de compétence des enseignant(e)s de la Saskatchewan afin de servir et assurer la protection du public. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la CREPS utilise un processus de gestion de plainte. La prévalence de plaintes déposées contre les enseignant(e)s est très faible. Cela témoigne de la qualité du caractère des individus qui se dévouent à

l'enseignement au sein de notre province. Il est important non seulement de protéger le public, mais aussi la réputation de la profession de l'enseignement afin de maintenir le haut niveau de confiance envers la profession. Pour cette raison, le processus de gestion des plaintes de la CREPS est juste, minutieux et transparent. Pour de plus amples renseignements sur les normes professionnelles et le processus de gestion des plaintes, cliquez ici.

L'apprentissage professionnel continu et le Groupe de travail sur la pratique courante

Au cours de la dernière année, le Comité de formation et de certification des enseignant(e)s de la CREPS (CFCE) a établi un groupe de travail pour faire des recherches sur l'état actuel et les meilleures pratiques d'apprentissage professionnel continu et le caractère récent de la pratique chez les enseignant(e)s enregistré(e)s et d'autres professions de la Saskatchewan, du Canada et d'outre-mer. Les efforts de ce groupe de travail mèneront à des recommandations au Comité de formation et de certification des enseignant(e)s, et enfin au Conseil d'administration sur ces aspects importants de la pratique professionnelle.

Le comité de direction du groupe de travail a nommé les enseignant(e)s enregistré(e)s Mike Chase, Jody Dahlen, Azalea Parisien et

Suzanne Vance au groupe de travail. Le comité de direction remercie tous ceux et celles qui ont pris de temps de soumettre leur candidature pour participer à ce projet.

Le Centre de recherche, de collaboration et de développement en éducation (Centre for Education Research, Collaboration, & Development (CERCD)) de la faculté de l'éducation à l'Université de Regina s'engage depuis quelque temps à faire des recherches et contribuer à la rédaction des documents issus du projet. Le groupe de travail a rencontré le CERCD le 27 février 2020 pour revoir le plan du projet. Les recherches pour le projet seront effectuées tout au long de l'année 2020, et le rapport sur les résultats de recherche est attendu tôt en 2021.

La certification des enseignant(e)s formés à l'étranger

Les universités de Regina et de la Saskatchewan ont toutes les deux développé un programme de certification postsecondaire pour aider les enseignant(e)s formés à l'étranger (EFÉ) à répondre aux critères d'obtention du brevet en Saskatchewan.

La certification pour les EFÉ comprend du travail de cours ainsi que des stages qui aideront aux nouveaux arrivants à s'orienter au système d'éducation en Saskatchewan. Le stage respecte l'expérience qu'apporte l'EFÉ et mise sur une relation de pair à pair au lieu de la relation de mentorat qui existe dans le programme de stage régulier. Le stage donne aux EFÉ l'occasion de se prévaloir d'expérience en enseignement dans le contexte de la Saskatchewan et de se développer un réseau professionnel.

Les diplômé(e)s du printemps

Le semestre d'hiver est maintenant en cours et cela veut dire que la période la plus achalandée de la CREPS arrive à grands pas. Les diplômés du printemps devraient soumettre leur demande de brevet dès que possible et sont encouragés à soumettre tous les documents nécessaires avant la fin avril. Les candidat(e)s à l'enseignement ayant soumis un dossier de demande complet recevront leur brevet d'enseignement sur réception de l'avis de l'université qu'ils qualifient pour l'obtention du diplôme.

Les membres du personnel du CREPS, Brenda Holowatuk et Janice Krietemeyer, au U of R Education Career Expo 2020



Appel aux membres des comités

Réserve de candidatures pour les Comités de conduite professionnelle et Réserve de candidatures pour les Comités de discipline

La Commission de réglementation des enseignant(e)s professionnel(le)s de la Saskatchewan présente une opportunité passionnante pour les éducateurs et éducatrices de contribuer à leur profession. Le Comité de conduite professionnelle (CCP) et le Comité de discipline (CD) sont à la recherche d'enseignant(e)s enregistré(e)s afin de former des réserves de candidatures pour siéger aux comités. Chaque comité joue un rôle clé dans le processus de gestion des plaintes de la CREPS.

Le CCP surveille l'examen des plaintes de mauvaise conduite professionnelle et/ou d'incompétence déposées à l'endroit des enseignant(e)s enregistré(e)s et décide du meilleur moyen de résoudre ces questions. Chaque CCP de cinq membres est tiré à partir de la Réserve de noms des CCP et se rencontre 7 à 8 fois par année. Certaines rencontres peuvent avoir lieu par conférence téléphonique. Les frais de remplacement et de déplacement sont remboursés par la CREPS.

Les comités de discipline (CD) tiennent des audiences publiques lorsqu'une plainte formelle est soumise par le CCP, décident si la plainte formelle a été prouvée, et s'il y a lieu, déterminent les mesures nécessaires appropriées. Chaque CD de cinq membres est tiré à partir de la Réserve de candidatures des CD. Les CD se rencontrent au besoin, mais non plus de 7 à 8 fois par année. Certaines rencontres peuvent avoir lieu par conférence téléphonique. Les frais de remplacement et de déplacement sont remboursés par la CREPS.

Il s'agit d'une excellente opportunité d'apprentissage qui mise sur l'expérience et les compétences uniques des enseignant(e)s.

La CREPS s'engage à établir des comités dont les membres forment un échantillon représentatif du corps enseignant de la Saskatchewan.

Cliquez [ici](#) pour savoir comment soumettre votre candidature au CCP ou au CD.

L'engagement de la CREPS envers les enseignant(e)s

En octobre dernier, la CREPS a été invitée à participer au Congrès des enseignants de Regina. Nous avons installé un kiosque d'information où nous avons eu le plaisir d'interagir avec un grand nombre d'enseignant(e)s et de stagiaires. La discussion portait sur une gamme de sujets, dont les exigences pour l'obtention du brevet, l'enregistrement annuel, et les opportunités de faire du bénévolat.

Si vous le désirez, il nous ferait plaisir de vous appuyer lors d'un de vos événements en installant notre kiosque d'information ou si en faisant une présentation au sujet de la CREPS et de son rôle. Ce genre de présentation pourrait être pertinent lors de vos journées/événements de perfectionnement professionnel ou de vos rencontres du personnel. Vous n'avez qu'à contacter notre bureau pour en explorer les options.

L'enregistrement annuel pour l'année scolaire 2020-2021

La période d'enregistrement pour l'année scolaire 2020-2021 a été fixée provisoirement pour l'ouverture le lundi 4 mai, 2020.



204 - 3775 Pasqua Street
Regina, SK, Canada S4S 6W8
Phone: 306.352.2230
Fax: 306.352.0022
Email: general@sptrb.ca
www.sptrb.ca

